

<https://www.pressegauche.org/La-priorite-doit-etre-la-prolongation-de-la-PCU-Reaction-du-Conseil-national-44001>



**« La priorité doit être la  
prolongation de la PCU » -  
Réaction du Conseil national  
des chômeurs et chômeuses  
au projet de loi sur la PCU**

Date de mise en ligne : mercredi 10 juin 2020



- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 10 juin 2020 - « La PCU doit être prolongée, ça doit être la priorité », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC).**

Selon la proposition étudiée par le Directeur parlementaire du budget et rendue publique aujourd'hui, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) pourrait être prolongée pour une durée de 12 semaines.

« Si on va de l'avant avec ce scénario, on donnerait un second souffle à des centaines de milliers de personnes, notamment les travailleurs et travailleuses autonomes des secteurs culturels et ceux et celles des industries saisonnières », a poursuivi Pierre Céré. « Le ralentissement économique majeur découlant de la crise sanitaire, combiné aux soucis de sécurité et aux mesures et consignes de santé publique laissent plusieurs travailleurs et travailleuses sans emploi. Les taux de chômage atteignent des sommets. »

### **Inquiétude**

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses s'inquiète également de certaines dispositions du projet de loi révélées par les médias, notamment sur les exclusions (et pénalités) potentielles pour refus de revenir au travail alors qu'il était « raisonnable » de le faire, ou bien le refus d'une offre d'emploi « raisonnable ». Qui jugera ?

À une situation anxieuse, on ajoute un climat de peur en brandissant l'épouvantail de sanctions pour fraude. « La fraude, en soi, c'est un crime. Il existe des modalités pour la punir. Si, à mon travail, quelqu'un vole un ordinateur, on n'a pas besoin de faire une résolution au Conseil d'administration pour dire qu'on ne peut pas voler », a affirmé Pierre Céré. « On estime que la fraude touche moins de 1% des sommes versées. Les gens sont de bonne foi, et il faut les rassurer : les travailleurs et travailleuses ont droit à la PCU », a-t-il conclu.

Rappelons que le CNC a mis en ligne une section spéciale de son site web d'informations sur les arrêts de travail, l'assurance-emploi et les programmes spéciaux, dont la Prestation canadienne d'urgence (PCU) :

[www.lecnc.com/covid-19-coronavirus](http://www.lecnc.com/covid-19-coronavirus)